Sport: sauvegarde des structures, maintien de la fonction sociale. Rapport d'Helsinki

2000/2055(COS) - 07/09/2000

Dans son intervention faisant suite au débat sur la dimension sociale du sport, Mme Viviane REDING, au nom de la Commission européenne, fait siennes les propositions et suggestions émises par les membres du Parlement mais souligne qu'il ne s'agit plus seulement d'un problème éthique mais d'abord et surtout d'un problème de santé publique. L'action de la Commission doit consister premièrement à recueillir les points de vue des experts, ensuite à s'impliquer dans la conférence mondiale sur le dopage et enfin à harmoniser les actions communautaires dans les différents domaines, notamment la santé et la recherche. Aucune action ne serait véritablement possible sans soutien des États membres et sans dialogue avec les fédérations sportives que ce soit au niveau national, au niveau de l'Union ou au niveau mondial. Elle affirme que les rapports du Parlement européen qui ont été présentés seront les fils conducteurs de l'action communautaire dans l'avenir. Elle annonce aussi son souhait d'organiser une année européenne du sport en 2004.